

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL
ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

portant titularisation des Professeurs
de Lycée Stagiaires des cadres de la ca-
tégorie A hiérarchie I des services
sociaux (Enseignement Technique) de la
République Populaire du Congo au titre
de l'année 1981.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la constitution du 8 juillet 1979 ;
- (/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 65/170/FP-BE du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
- (/u le décret 65/81/FP-BE du 26.5.65 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret 67/304/MJT.DGT du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- (/u le procès-verbal de la Commission administrative paritaire en date du 18 Juin 1983;

D.F.P.

D.G.B.

D.C.F.

DECRETE: .../..

ARTICLE 1er : Les Professeurs de Lycée Stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent sont titularisés et nommés au 1^{er} échelon de leur grade, indice 830-ACC= néant.

- MAMPASSI Joël P/C du 25.9.81 en service à L/ville
- ICOUNGOUNGA Rigobert P/C du 10.10.81 en service à Pointe-Noire

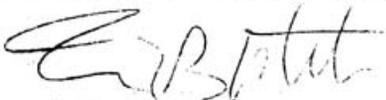
ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 Décembre 1983

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

Pour le Ministre de l'Education Nationale
en mission,

Le Ministre de la Culture et des Arts
Chargé de la Recherche Scientifique,


J.B. TATI LOUTAID.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE


Bernard COMBO MATSIOMA.-

~~Colonel Louis BILVANI GOM.-~~

~~LE MINISTRE DES FINANCES~~

~~Itani Cassoumba LEMOUNZOU.-~~

ALPHATIIONS. :

MEN.....2
DGAS.....2
DPAA.....4
DFP.....6
DGB.....2
DCF.....1
B/SOLDE.....2
B/COURRIER.....6
DRE.....2
INTERESSES.....2
DOSSIERS/DPAA.....4
JORPC.....1